EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 54
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2018 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME

L'Association départementale dite Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme participe à l'action des Restos du Cœur, fondés par Coluche.

L'association a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Le budget prévisionnel de l'association, du 1er mai 2018 au 30 avril 2019, est de 1 358 462 euros.

En 2017, Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme ont été subventionnés à hauteur de 4 920 euros : somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies : aide alimentaire, aide à la personne et à l'insertion. Cette année, la même somme a été budgétée.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 920 euros au Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2018.

LES QUATRE «A» FORMATION DE CHIENS-GUIDES ET MEDIATION ANIMALE

L'association dite Les Quatre «A» Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale a pour but :
- de rendre service aux personnes déficientes visuelles afin de les rendre autonomes par différents moyens non limitatifs ;
- d'assurer la formation, la remise et le suivi des chiens-guides, les chiens-guides étant remis gratuitement aux personnes agrées par l'association ;
- d'agir pour que les chiens-guides soient acceptés en tous lieux ;
- d'exercer devant les juridictions tous les droits réservés à la partie civile ;
- de développer la médiation animale en direction des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie.

L'association mène toujours différentes actions sur Clermont-Ferrand.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 269 200 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à Les Quatre «A» Formation de Chiens-Guides et Médiation Animale, au titre de l'année 2018.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir des lignes budgétaires pour l'ensemble des subventions à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 5 520 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2018.

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
	Subvention allouée en 2017	*Subvention souhaitée*	2018	
			1er versement	2ème versement
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU PUY-DE-DOME Participer à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents et de ceux qui ont ou auraient qualité pour le devenir.	*800 (SC +183)*	*1 000*	800	200
CLUB VIVIANI Organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entraide.	*1 700 (SC +183)*	*6 000*	1 700	545
VIVRE - Soutenir, animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ; - Proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ; - Organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.	*1 500 (SC + 183)*	*5 000*	1 500	545

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
	Subvention allouée en 2017	*Subvention souhaitée*	2018	
			1er versement	2ème versement
JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME L'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.	*300 (SC +50)*	*400*	300	100
AMICALE DES RETRAITES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET DU CCAS Créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses membres.	*700 (SC +183)*	*1 000*	700	300
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.	*3 000 (SC +183)*	*7 000*	3 000	545
A.D.F.I. 63 «AUVERGNE» Prévenir et défendre les familles et les individus contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère sectaire, totalitaire et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.	*300 (SC +183)*	*500*	300	200

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
	Subvention allouée en 2017	*Subvention souhaitée*	2018	
			1er versement	2ème versement
CULTURES DU CŒUR AUVERGNE Lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.	*2 000 (SC +183)*	*5 000*	2 000	545
CROIX-ROUGE FRANÇAISE - UNITE LOCALE DE CLERMONT-FERRAND Prévenir et apaiser toutes les souffrances humaines, en toute impartialité et sans aucune discrimination.	*En 2016 1 200 (SC +300)*	*1 500*	1 200	300
ALTIS Défendre les intérêts matériels et moraux des familles du département du Puy-de-Dôme, et plus spécifiquement de celles ayant en leur sein un ou plusieurs enfants déficients intellectuels.	*500 (SC +183)*	*1 000*	500	500
LA CRAVATE SOLIDAIRE CLERMONT-FERRAND Lutter contre les discriminations et les injustices sociales, notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle.	*0*	*3 000*	1 200	545
CHOM'ACTIF Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'une solidarité entre chômeurs et actifs.	*En 2015 2 300 (SC +500)*	*5 000*	2 300	545

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2018

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

